



Filières émergentes terre et mer

Objectifs

Encourager des démarches collectives permettant de faire émerger des filières novatrices, de niche avec création de forte valeur ajoutée.

Ce dispositif doit permettre d'adapter l'agriculture, la pêche et l'aquaculture aux nouveaux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux. Il s'organise en 3 volets : structuration (A), acquisition de références techniques (B) et promotion (C).

Volet A : Structuration

Identifier, structurer et organiser de nouvelles filières normandes de qualité en adéquation avec les attentes des marchés et fédérer les acteurs de la filière autour de stratégies s'inscrivant dans une logique amont/aval et répondant à des marchés émergents ou en développement.

Volet B : Acquisition de références techniques

Conforter les filières émergentes en accompagnant :

- Le développement de nouvelles filières de valorisation à haute valeur ajoutée ;
- La diversification ou développement de filières émergentes ;
- La mise en place de nouvelles synergies structurantes sur le territoire.

Il s'agit de mettre en place des outils techniques et de développement, directement transférables auprès des professionnels.

Volet C : Promotion

Accompagner la communication, la promotion et la valorisation des produits issus de filières émergentes :

- Favoriser les démarches collectives pour un meilleur accès au marché et une meilleure valorisation
- Mettre en avant la Normandie via ces produits d'excellence.

Bénéficiaires

Volet A : Structuration

- Les ODG reconnus et les associations d'ODG,
- Les organisations interprofessionnelles,
- Les organisations professionnelles,
- Les associations réunissant des producteurs et/ou transformateurs de produits normands.

Volet B : Acquisition de références techniques

- Les interprofessions,
- Les établissements publics,
- Les organisations de recherche et développement,
- Les associations des filières,
- Les producteurs et groupements de producteurs,
- Les entreprises de l'industrie de stockage, conditionnement, transformation et commercialisation,
- Les centres techniques et laboratoires,
- Les organismes et Instituts de recherche et d'enseignement supérieur,
- Les entreprises des filières terre et mer.

Volet C : Promotion

- Les organisations de producteurs,
- Les associations réunissant des producteurs et/ou transformateurs de produits normands,
- Les associations d'Organismes de Défense et de Gestion (ODG), dans une démarche de reconnaissance de SIQO non aboutie,
- Les organismes publics et privés impliqués dans une démarche de promotion collective des produits agricoles et de la pêche,
- Les porteurs de manifestation d'envergure régionale avec un minimum de 10 000 personnes estimées sur la manifestation,
- Un regroupement de plusieurs entreprises d'une filière.

Caractéristiques de l'aide

DEPENSES ELIGIBLES : dépenses liées à la mise en œuvre du projet (animation, expérimentation, communication, diffusion des résultats). Dépenses de personnel et de prestations de services.

Sur les 3 volets, les coûts jours sont plafonnés en adéquation avec les barèmes FEADER (cf. fiche dispositif). Ces coûts jours sont appliqués aux partenaires et prestataires des projets.

Les dépenses liées au projet sont à présenter via le tableau Annexe_budgétaire.

Ces documents sont disponibles ci-dessous dans l'item « Documents à télécharger ».

MONTANT :

Volet A : Structuration

- 80 % maximum des dépenses éligibles.

Volet B : Acquisition de références techniques

- 80 % maximum des dépenses éligibles pour l'ensemble des bénéficiaires sauf pour les entreprises,
- 50 % maximum des dépenses éligibles pour les entreprises,
- Un plafond d'aide maximale est fixé à 120 000 € par projet.

Volet C : Promotion

- 70 % maximum du coût total du projet.
- Minimum des dépenses éligibles : 10 000 €.

Contacts

CONTACTS

Aude JOUAUX

DARM

Valorisation des produits

02 31 15 25 78

aude.jouaux@normandie.fr

Edwige BOULLIER

DARM

Valorisation des produits

Gestionnaire administrative et financier

02.31.06.98.02

edwige.boullier@normandie.fr